

Branche Activités du Déchet

la cgt transports

LE 12 SEPTEMBRE 2017

UNE GRANDE JOURNÉE DE GRÈVE ET D'ACTIONS

LOI TRAVAIL XXL ON N'EN VEUT PAS !
120 ANS DE CONQUIS SOCIAUX REMIS EN CAUSE SANS NEGOCIATION

Méthode fort contestable des négociations à la 'MACRON'

Les organisations syndicales ont été 'concertées' individuellement

→ 6 fois et 1 heure chacune



→ Pendant ce temps, le gouvernement présente une loi d'habilitation, pour pouvoir légiférer par ordonnances, et SANS aucun DEBAT à l'Assemblée Nationale !



Le discours gouvernemental sur la « concertation » c'est de la langue de bois !
Le gouvernement veut aller vite et frapper fort via les 'Ordonnances', en faisant passer en force son projet ultralibéral, destructeur de tous les acquis sociaux, les droits protecteurs de tous les salariés.

Un contenu de la loi travail 2 tout aussi contestable

Négociation d'entreprise plus forte que la loi	Plafonnement des indemnités prud'homales et facilitation des licenciements	Tout pouvoir aux entreprises, > risques = <i>baisse salaires, augmentation temps de travail etc...</i>	Modifications du contrat de travail ⇒ refus du salarié = salarié licencié
Référendum à l'initiative des patrons = chantage permanent	Rôle normatif des accords de branche restreint	Fusion des instances représentatives du personnel : fin de proximité	IL FAUT EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ ! TOUS ENSEMBLE LE 12 SEPTEMBRE PAR LA MOBILISATION
CDD « à vie »	Remise en cause travail de nuit 21h/6h	Compte PENIBILITE remis en cause. ⇒ le salarié ne pourra plus refuser les modifications	

Salariés des activités du Déchet > SNAD, FEDEREC, FNSA et 3 D

Crions-le Haut et Fort dans les rues, tous le 12 septembre !

Le 12 septembre

→ TOUS ENSEMBLE marchons ←
contre la casse du droit du travail !



UN RETOUR AU 19 EME SIECLE ...
vous trouvez ça normal vous ?
A la Cgt on trouve pas ça normal

Les ordonnances du Gouvernement écrasent les acquis des Salariés ...

... Une loi qui nous ramène aux dispositions légales d'avant 1908

Le projet commun gouvernement et patrons va affaiblir les droits des salariés et renforcera le pouvoir des employeurs ...

L'accord d'entreprise qui s'opposera au contrat de travail modifiera le temps de travail, les rythmes et sa rémunération

Ce sera une remise en cause du SMIC, voire des grilles salariales existantes dans les entreprises.
→ Le salarié refusant la modification de son contrat de travail sera licencié.

CDI de chantier ou d'opération, c'est l'instauration du CDI à durée déterminée avec encore moins de droits que les CDD actuels.

Exemples :

Je suis conducteur ; ma tournée et/ou mon service est supprimé ou réorganisé alors que mon contrat stipule que je suis sur cette activité.

→ Mon contrat est terminé !

Je suis personnel sédentaire, mon contrat précise que je suis rattaché à une activité spécifique celle-ci prend fin en 2017. → Mon contrat sera terminé !

Généralisation du référendum à l'initiative des patrons

C'est le chantage permanent afin que les salariés acceptent des droits et garanties revus à la baisse !

Travail de nuit : c'est la remise en cause des horaires du travail de nuit 21h/6h.

En raccourcissant les périodes de travail de nuit il y aura obligatoirement un effet négatif sur les heures supplémentaires, les repos et bien entendu, la rémunération.

→ Ne plus les comptabiliser en temps de travail effectif, c'est augmenter la durée du travail au-delà des 35h.

Fusion des institutions représentatives du personnel

C'est la généralisation de la délégation unique et donc moins de droits et moins de moyens pour la défense des salariés et de leurs revendications, c'est l'éloignement des Représentants des Salariés des lieux de travail et la fin du Délégué Syndical, donc du Syndicat dans l'entreprise !

→ Le plafonnement des indemnités prud'homales permettra à l'entreprise d'encadrer les coûts.

→ Pas de plan social pour les licenciements économiques de 20 personnes (et non plus 10) dans les petites entreprises.

Le Collectif CGT de la Branche des activités du Déchet

Nous revendiquons ▶ l'augmentation des salaires ▶ la réduction du temps de travail ▶ la pris en compte de la pénibilité avec départ anticipé pour les salariés de l'activité du déchet! **Crions-le Haut et Fort dans les rues, tous le 12 septembre !**

LE MARDI 12 SEPTEMBRE - Je propose, j'agis pour le progrès social -